

2018

CARTE D'IDENTITÉ DE LA MSA

La Mutualité sociale agricole (MSA) assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre. Avec 26,9 milliards de prestations versées à 5,6 millions de bénéficiaires, c'est le deuxième régime de protection sociale en France.

Un plus, le guichet unique

Interlocuteur unique de ses ressortissants, la MSA les accompagne tout au long de leur vie. Une protection sociale globale au titre de laquelle, en un seul lieu, elle verse toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en santé, famille, retraite, AT-MP... et assure le recouvrement non seulement des cotisations et contributions sociales, mais également de l'assurance chômage et des cotisations conventionnelles pour de nombreux organismes.

En complément de sa mission de service public de la sécurité sociale, elle prend en charge la médecine du travail ainsi que la prévention des risques professionnels. Une organisation en guichet unique qui facilite la vie quotidienne des assurés, simplifie leurs démarches et permet de mieux les connaître pour une prise en charge personnalisée, adaptée à leur situation.

En outre, la MSA propose, dans le prolongement de son cœur de métier, une offre de services sur les territoires – non exclusivement réservée à des publics agricoles – qui participe à l'attractivité du milieu rural et au maintien du lien social. Avec la MSA, les pouvoirs publics s'adressent à l'opérateur social de référence du monde agricole.

Une vraie représentativité

La MSA dispose d'un lien privilégié, et particulièrement fort, avec ses adhérents qui repose sur les valeurs du mutualisme : la solidarité, la responsabilité et la démocratie sociale. Il est incarné par les 24 000 délégués cantonaux élus par eux et parmi eux, pour les

représenter durant cinq ans. Des élections organisées depuis 1949 et dont le 18^e scrutin a eu lieu en janvier 2015. Sur le terrain, ces délégués, répartis en trois collèges – exploitants, salariés et employeurs – jouent un rôle de relais entre la population agricole et rurale et la MSA. À l'issue du processus électoral, les administrateurs des 35 caisses, ainsi que ceux de la caisse centrale sont élus. Ils participent, au sein des conseils d'administration, à la définition des politiques institutionnelles, veillent à leur application et fixent les orientations de gestion.

La gouvernance politique du réseau est du ressort de l'assemblée générale centrale et du conseil central qui élit le président de la MSA.

Des solutions de terrain

Le réseau MSA, ce sont 16 000 salariés (en équivalent temps plein), répartis entre la caisse centrale, trois structures informatiques et les 35 caisses. Celles-ci couvrent au maximum quatre départements, à l'exception de la caisse régionale d'Île-de-France, afin de respecter les identités géographiques et culturelles, les équilibres économiques et les distances entre sites. Une proximité du régime agricole qui se matérialise également par ses agences locales.

Écoute des besoins et attentes des adhérents, prise d'initiatives et contribution au montage de projets... L'implication des élus, aux côtés des personnels de la MSA, permet d'apporter des solutions concrètes qui renforcent sa qualité de service.

CCMSA - Direction de la communication et de l'information

19, rue de Paris

CS 50070

93013 Bobigny Cedex

Géraldine Vieuille

Tél. : 01 41 63 72 41

vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr

Service de Presse

Caroline Tonini

Tél. : 01 41 63 70 97

tonini.caroline@ccmsa.msa.fr



L'essentiel & plus encore

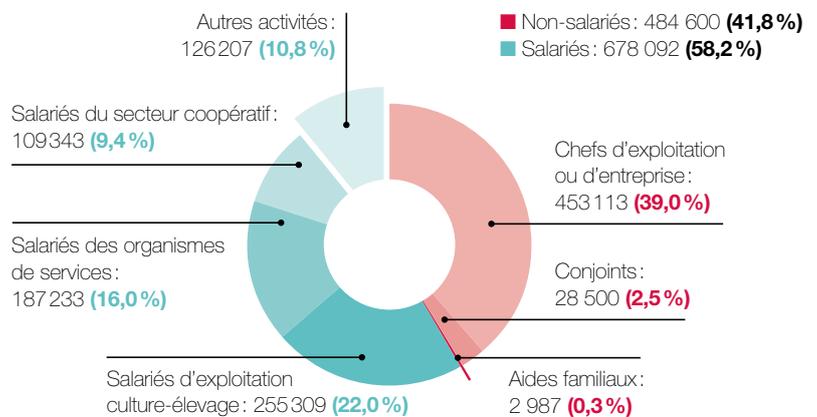
5,6 millions
de personnes bénéficient
d'au moins une prestation
au régime agricole
au 1^{er} janvier 2017.

La protection sociale agricole en chiffres

LA POPULATION ACTIVE AGRICOLE

1,2 million d'actifs

au régime agricole au 1^{er} janvier 2017
dont **484 600 non-salariés agricoles**
(chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole,
collaborateurs d'exploitation et aides familiaux)
et **678 092 salariés**.



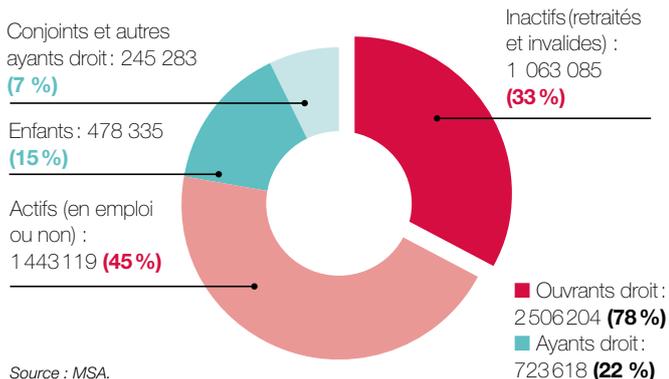
LES PRESTATIONS SOCIALES

26,9 Mds€ c'est le montant
des prestations sociales versées en 2017 ; la moitié concerne
la retraite (-0,2 % par rapport à 2016).

LA COUVERTURE MALADIE

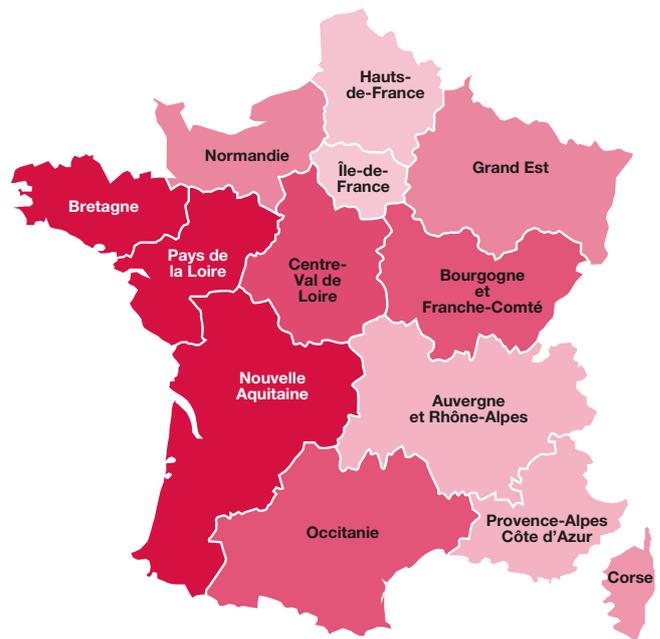
3,2 millions de personnes

protégées en maladie au 1^{er} janvier 2017.



LA RÉPARTITION TERRITORIALE

4,9 % de la population protégée au régime agricole
pour le risque maladie.



LES AVANTAGES DE RETRAITE

3,9 millions d'avantages de retraite versés au régime agricole fin 2017 à 3,4 millions de bénéficiaires (- 1,3%) en 2017. Parmi ces retraités, 563 771 sont polypensionnés au sein du régime agricole. Le régime de retraite complémentaire obligatoire (RCO) des non-salariés agricoles compte 691 536 bénéficiaires au 31 décembre 2017.

LES PRESTATIONS FAMILIALES, DE LOGEMENT, DE SOLIDARITÉ ET/OU LIÉES AU HANDICAP

423 000 familles

bénéficiaires de prestations familiales, de logement, de solidarité et/ou liées au handicap en MSA à la fin 2017.



Source : MSA.

LES PRESTATIONS DE SOLIDARITÉ

120 000 allocataires à la fin 2017 [revenu de solidarité active (RSA), contrat d'avenir (CAV), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative emploi (CIE) et prime d'activité (PPA)], dont 80 983 au régime des salariés agricoles et de 38 344 à celui des non-salariés.

Créée en janvier 2016, la prime d'activité est versée à 106 580 foyers en décembre 2017 en données consolidées.

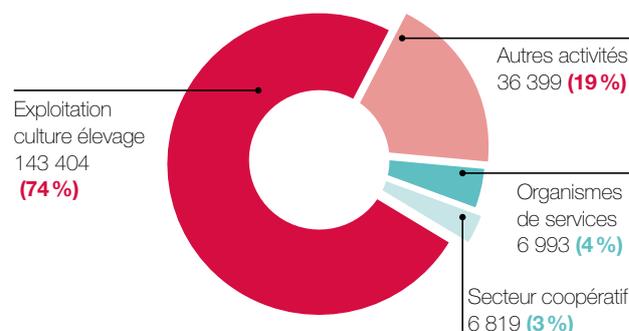
L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

3,3 millions

de personnes couvertes en action sanitaire et sociale à la MSA au 1^{er} janvier 2017 (1,8 million au régime des salariés agricoles et 1,5 million à celui des non-salariés). 21 % ont 75 ans et plus.

LES ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS

193 615 employeurs en 2016.



L'ACTIVITÉ SALARIÉE

1,3 milliard d'heures de travail réalisées dans les entreprises agricoles en 2016.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

2,2 millions de personnes couvertes :

- 1,7 million de salariés, apprentis et les élèves des établissements d'enseignement agricole.
- 540 000 non-salariés.
- 70 223 accidents et maladies professionnelles déclarés pour les salariés, et 23 671 pour les non-salariés, en 2016.

LA PRÉVENTION SANTÉ

15 600 personnes en sous-consommation de soins ont participé aux Instants santé en 2017.

Plus de 9 000 jeunes, de 16 à 24 ans, ont bénéficié d'une consultation de prévention dans le cadre des Instants santé jeunes.

En 2016, 66 505 personnes ont bénéficié d'une action collective d'éducation à la santé proposée par les Asept (associations de santé, d'éducation et de prévention sur les territoires).

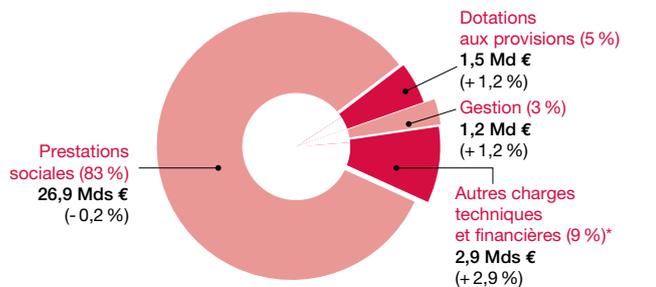
2 500 patients atteints de maladies cardiovasculaires ont participé au programme d'éducation thérapeutique de la MSA.

LE FINANCEMENT DU RÉGIME

Les dépenses par nature au régime agricole : près de 32,5 milliards d'euros au titre de 2017 Métropole + DOM (en droits constatés)

32,5

MILLIARDS D'EUROS DE DÉPENSES DU RÉGIME AGRICOLE, DONT 83 % DE PRESTATIONS SOCIALES (EN LÉGÈRE HAUSSE DE 0,2 % EN 2017).



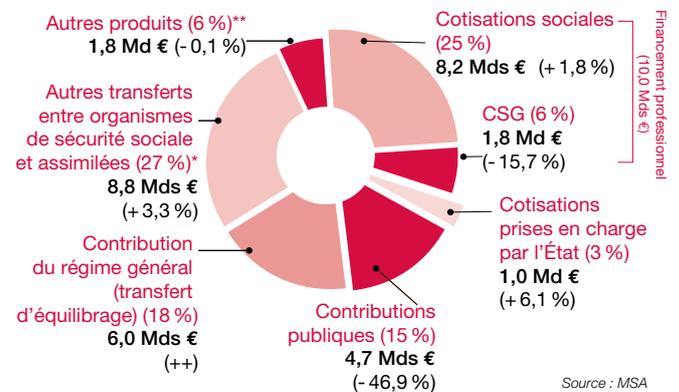
Source : MSA

* Dont montant versés au régime général au titre des transferts d'équilibrage et contribution versée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Les recettes par nature au régime agricole : plus de 32,3 milliards d'euros en 2017 (en droits constatés)

32,3

MILLIARDS D'EUROS ENVIRON DE RECETTES AU RÉGIME AGRICOLE EN 2017 ET UN DÉFICIT LIMITÉ À 167,3 MILLIONS D'EUROS.



Source : MSA

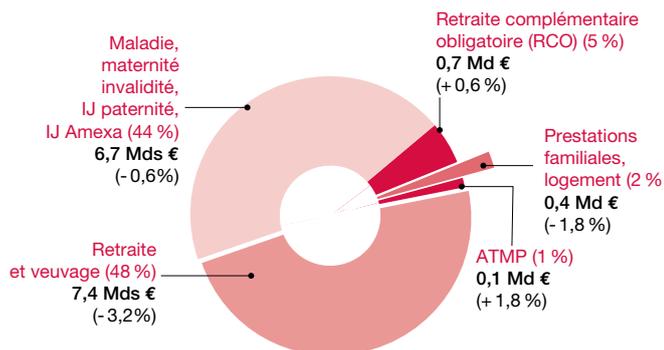
* Y compris remboursement CNSA et compensation démographique vieillesse

** Produits financiers et exceptionnels, reprises sur provisions

Les prestations sociales par risque au régime des non-salariés agricoles : près de 15,3 milliards d'euros au titre de 2017 Métropole + DOM (en droits constatés)

15,3

MILLIARDS D'EUROS DE PRESTATIONS SOCIALES AU RÉGIME DES NON-SALARIÉS AGRICOLES EN 2017, EN BAISSÉ DE 1,8 %.

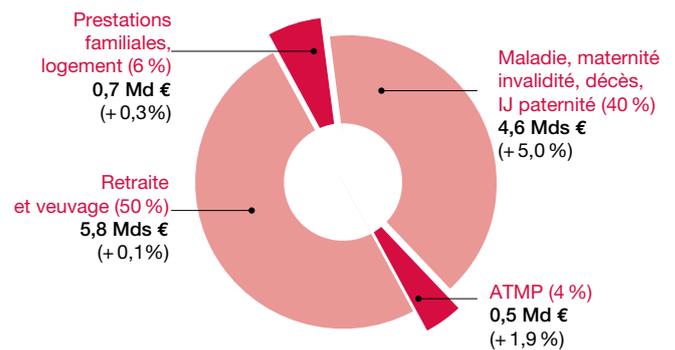


Source : MSA

Les prestations sociales par risque au régime des salariés agricoles : plus de 11,6 milliards d'euros au titre de 2017 Métropole (en droits constatés)

11,6

MILLIARDS D'EUROS DE PRESTATIONS SOCIALES AU RÉGIME DES SALARIÉS AGRICOLES EN 2017, EN HAUSSE DE 2,1 %.



Source : MSA